



Invalidité permis de conduire

Par **Ialy94**, le **21/06/2015 à 08:21**

Bonjour,

Mon compagnon vient de recevoir un courrier qui stipule que son permis est nul. Il a besoin de son permis pour travailler.

Un recours est-il possible s'il vous plaît ?

Merci

Par **domat**, le **21/06/2015 à 10:57**

bjr,

il serait intéressant, pour vous répondre, de connaître la raison pour laquelle le permis de votre compagnon est nul.

cdt

Par **Ialy94**, le **21/06/2015 à 12:59**

Il a reçu un courrier en avril disant qu'il a une amende majorée, il a envoyé un courrier disant qu'il n'a jamais reçu l'amende initiale. Il était jeune chauffeur quand il a eu l'amende. De plus il n'a jamais reçu de courrier disant qu'il faut qu'il aille dans un stage de récupération de point. Il a tous les documents pour prouver qu'il y a une erreur. Une autre amende lui a été notifiée alors que le ministère de l'intérieur lui a envoyé un courrier lui disant que la sanction est annulée.

Très cordialement